

Votre rendez-vous avec Château-Chervix

le Châtelaud

Janvier 2022- n° 92



Au détour d'un sentier, la Chapelle Notre-Dame de Puy de Bar se dévoile derrière les branches des arbres, belle et majestueuse ...

Bonne année à tous !

Malheureusement, les années se suivent et se ressemblent... Après un espoir de sortie de crise sanitaire en milieu d'année, nous revoici plongé dans une énième vague, de nouveaux protocoles, de nouvelles doses de vaccin, un pass sanitaire et maintenant un pass vaccinal « pour emmer... » les non vaccinés. Tout cela créé une ambiance plus que morose en France et dans nos territoires.

A l'école, les enseignants et le personnel communal n'en peuvent plus de se voir imposer des protocoles qui changent tous les quatre matins.

Nos associations ne peuvent plus animer la commune comme elles le faisaient par le passé, ou si elles tentent de le faire, c'est avec la crainte d'une interdiction de dernière minute.

Malgré ces contraintes et comme un défi à la crise, la jeunesse dynamique du Conseil Municipal a ramené la vie sur la place du 8 mai 1945, en recréant un marché les premiers vendredi du mois à partir de 16h, de mai à octobre.

Cette dynamique est en phase avec les études menées depuis deux ans, sur la revitalisation du bourg qui vient de s'achever par une réunion publique le 1er octobre 2021.

L'étude a aussi mis en valeur la Tour «l'emblème, le phare...» de Château-Chervix, là aussi une étude va démarrer pour un projet de valorisation du monument, de ses abords et de son accès.

Des aménagements de la Place du 11 novembre vont être réalisés, toujours en cohérence avec les résultats de l'étude.

Afin de réduire la vitesse dans la traversée du bourg sur la RD 31, des aménagements de sécurité vont être installés dans le premier semestre 2022. Là aussi, nous avons travaillé en cohérence avec l'étude de revitalisation du bourg.

Même s'il ne satisfait pas tout le monde le PLU communal a été validé. Il est applicable depuis le 17 août 2021.

D'autres projets sont en cours :

- L'extension du columbarium, la reconstruction d'un mur en pierre de l'enceinte du cimetière, ainsi que celui du jardin de la salle polyvalente, en bordure de la RD 31.
- L'extension du réseau de chaleur vers la salle associative du haut du bourg et la sécurisation du stockage de nos plaquettes pour ce même réseau.
- Le déploiement d'une antenne pour la téléphonie mobile « 4 opérateurs » devrait aussi voir le jour en 2022, sur le secteur de la Gabie de la Poule. Les études sont actuellement en cours.
- Les travaux d'aménagement du site de loisirs du Puychaumartin ont débuté en 2021, par la création d'un parking et l'installation d'un local associatif de l'autre côté de l'étang. Ils vont se prolonger en 2022 par : l'accès PMR au Poste de secours et aux sanitaires, la création d'un chemin de randonnée sur le pourtour de l'étang, l'installation d'un autre jeu pour les enfants et la construction d'un pumptrack.
- La cession d'une partie de la ferme communale de Pauchaveyrières, comme il était convenu lors la location-accession qui avait été consentie en 2010.
- L'acquisition de taillis, afin de sécuriser nos réserves en bois pour notre réseau de chaleur.
- La rénovation de la deuxième classe du groupe scolaire du haut du bourg.
- L'évolution des pratiques du tri sélectif au niveau des écoles, de la mairie et notamment du cimetière.
- La restructuration de nouveaux tronçons de canalisation d'eau potable, avec leur mise en place sur la voie publique.
- L'arrivée de la fibre.

N'oublions pas également, les décisions prises en Conseil Communautaire et leurs réalisations qui jouent un rôle important dans le quotidien des habitants de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne.

La voirie

Les grosses réparations de voirie communale ont été financées par la Communauté de Communes, ainsi que le point à temps, l'aqueduc des Chambaudies et les éco-points...

L'économie

Les zones d'activité du Martoulet, du Monceau et des Bouiges contribuent au développement économique de votre territoire (bassin d'emploi, services...).

L'environnement

Récemment, le plan climat air énergie (PCAET) a été validé en conseil communautaire.

C'est aussi en communauté de communes, que la décision de passer à la taxe incitative pour les ordures ménagères a été prise. Ce n'est seulement que cette année que nous devrions voir les effets de cette décision...

Grâce au financement notamment de la Communauté de Communes, la fibre est arrivée à Château-Chervix. En effet, une grande partie de la commune, excepté le secteur de la Gabie de la Poule qui avait bénéficié d'une montée en débit en 2019, est maintenant couverte par le réseau fibre Dorsal. Les autres secteurs de la commune seront desservis par Orange en 2024.

Le Tourisme

Des évolutions notables sur le plan du tourisme se sont fait sentir, avec l'arrivée d'une chargée de mission "Tourisme et développement culturel".

La vie associative Châtelaude a repris, tant bien que mal, le cours de ses activités. Je remercie ici, les bénévoles, qui par ces temps difficiles continuent à s'impliquer pour que vive leurs associations si importantes dans la vie et l'animation de notre village. Grâce à elles, il existe une vie sociale, culturelle, sportive, festive et récréative à Château-Chervix.

Je remercie également mon équipe municipale, élus et agents, qui par leur travail contribuent au bon fonctionnement de notre commune.

Enfin, à vous Châtelaudes et Châtelauds, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, en espérant pouvoir vous retrouver bientôt autour de moments partagés conviviaux.

Jean-Luc LACHAUD



Dans ce contexte sanitaire fragile, la commune comme beaucoup d'autres, a choisi de ne pas organiser pour la deuxième année consécutive, de rassemblement à l'occasion de la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants.

Travaux

Aménagement du site de loisirs de Puychaumartin : Les deux modules composant le local associatif ont été installés le 17 décembre, par l'Entreprise ESPACES PROVENCE. Il est désormais opérationnel.



La 2ème phase des travaux sur le site de l'étang devraient reprendre deuxième quinzaine de février.

Le niveau de l'étang a été rabaissé, pour l'implantation prochaine du ponton.

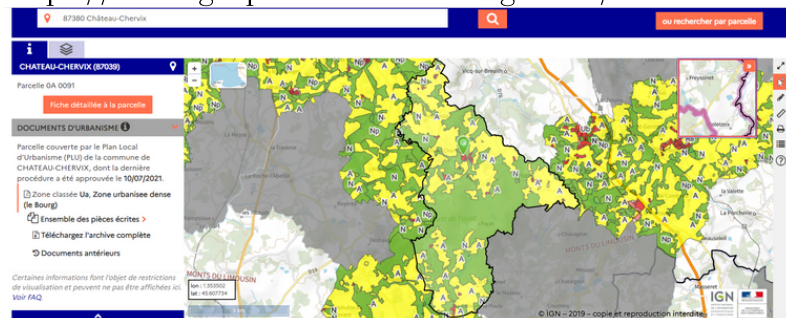
Sécurisation du bourg : Après consultation de deux entreprises, un devis a été signé avec SIGNAUX GIROD. Les travaux devraient débuter dans le courant du 1er trimestre.

Aménagement Place du 11 novembre 1918 : Dans le cadre de l'Etude de redynamisation du bourg, il a été évoqué la plantation de 5 arbres, d'essences différentes sur cette Place. Un devis a été validé. Les plantations seront réalisées en régie, en février.

Réseau électrique : Des travaux d'enfouissement du réseau électrique sont en cours, à la Flotte.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU est désormais consultable sur le site Géoportail urbanisme, depuis le 6 décembre 2021, sur le lien <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>



Soutien projet association "Aux champs de la Briance"

Lors de la séance du 6 décembre 2021, M. KEISER, est venu présenter au Conseil Municipal, l'Association "Aux champs de la Briance", dont il est Président.

Cette nouvelle association a pour objectif l'étude de la création d'un magasin de producteurs, qui pourrait s'implanter dans la zone du Martoulet. Ce projet économique de territoire servirait à tous les habitants et permettrait une valorisation du tissu agricole et rural. Ce magasin se composerait de productions de notre territoire et d'un atelier de transformation, pour s'adapter à toutes les demandes.

La commune a voté lors de cette réunion, l'attribution d'une subvention pour soutenir cette association et accompagner le développement de circuits courts.

Un questionnaire a été mis en ligne par l'Association, pour mieux cerner les attentes de chacun (voir page 11).

Permis exclusif de recherches minières (PERM)

Le 2 décembre 2021, une délégation d'élus communaux a été reçue par Monsieur JOUBERT, Secrétaire Général de la Préfecture, en présence de Monsieur David SENTRY (DREAL Limoges) et en visioconférence avec Monsieur Pierre TRASTET (DREAL Nouvelle-Aquitaine), pour faire un point sur les différents permis exclusifs de recherches minières qui impactent la commune.

• Pour le PERM de Bonneval, aucune demande de renouvellement n'a été déposée jusqu'alors. Attendre le début d'année 2022, pour que ce projet soit définitivement enterré.

• Le PERM de Fayat a été déposé le 13/10/2020, si rien n'est fait au 13/10/2022, il sera abandonné.

Les fortes réserves sur ce permis, exprimées par délibération de la Commune ont été prises en compte dans le dossier transmis au Ministère.

Il existe un site pour le suivi des permis : <https://www.mineralinfo.fr> - Source Systext.

Licence 4

La commune est propriétaire d'une licence IV, depuis le 7 mars 2019. Celle-ci expire en mars 2022. Deux personnes ont suivi en octobre 2021, une formation auprès de l'organisme UMIH, qui leur permet d'exploiter cette licence rattachée à la Maison des Associations.

Il faut désormais, avant l'expiration de cette licence IV (mars 2022), et quinze jours avant son utilisation, déposer en mairie une déclaration de mutation et organiser un événement.

Une date a été fixée au vendredi 18 février 2022 (voir page 20).

Projet d'étude de restauration et aménagement du donjon

La SAS LA GARE ARCHITECTE seul candidat à avoir répondu à la consultation, a été retenu pour réaliser la mission d'accompagnement pour l'étude de restauration et aménagement du donjon, l'accès public au sommet de la tour, l'aménagement des bâtiments attenants et des cheminements et abords.

La 1ère réunion du Comité de pilotage a eu lieu le 19 janvier.

Contrat Territoriaux Départementaux et DETR

Les projets d'aménagement du cimetière (restauration d'un des murs d'enceinte et agrandissement du columbarium) et la restauration du mur de la salle polyvalente (le long de la RD31) ont été retenus, dans le cadre des demandes de subventions au titre des CTD.

L'extension du réseau de chaleur (salle associative) et les projets d'aménagement du cimetière ont été déposés au titre de la DETR. Ils sont en attente d'acceptation.

Déploiement de la Téléphonie mobile

L'implantation d'une antenne pour la téléphonie mobile (4 opérateurs) devrait voir le jour en 2022. Le nouveau site d'implantation a été validé à la Gabie de la Poule par les propriétaires de la parcelle. Des études sont actuellement en cours.

La Fibre

Grâce au financement notamment de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne, la fibre est arrivée à Château-Chervix. Une grande partie de la commune, excepté le secteur de la Gabie de la Poule qui avait bénéficié d'une montée en débit en 2019 est maintenant couverte par le réseau fibre Dorsal. Les autres secteurs de la commune seront desservis par Orange en 2024.

Informations complémentaires

- Le raccordement de la fibre chez le particulier n'est pas facturé (cf Chatelaud N° 91) mais si des travaux sont nécessaires (tranchées, nouveau gainage, percement de mur) ils sont à votre charge.
- Ne pas confondre le raccordement et les frais d'installation, que certains fournisseurs d'accès à internet peuvent vous proposer de manière optionnelle.

Service d'accueil minimum en cas de grève

Le 6 décembre, le conseil municipal s'est prononcé contre la mise en place d'un service d'accueil minimum les jours de grève totale des enseignants de l'école de Château-Chervix. En raison du contexte sanitaire actuel, une exception a été faite lors de la grève du 13 janvier 2022.

Activités pédagogiques complémentaires (APC)

Le Conseil Municipal reconduit le principe de gratuité de la garderie, pour les élèves qui participent après les cours (de 16h30 à 17h15), aux activités pédagogiques complémentaires, encadrées par leur instituteur.

Règlement départemental de défense contre l'incendie

Ce document vient d'être approuvé par Madame la Préfète de la Haute-Vienne. Réalisé par le Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne en accord avec les gestionnaire de réseau d'eau, il définit les nouvelles règles applicables pour la défense incendie sur l'ensemble du département. Grâce à ce document, le SDIS a établi, pour chaque commune, une carte de couverture permettant d'identifier précisément les zones non couvertes de son territoire devant être renforcées. Ce document a été présenté lors de la séance du 17/01/2022.

Décorations de Noël

Un grand merci à toutes les personnes qui ont fait don de décorations de Noël à la commune, ainsi qu'à Monsieur Raymond RIVET, qui a donné un grand sapin coupé. Celui-ci a été installé dans le parterre en bas de la salle polyvalente. En 2022, une commission va travailler sur ce thème.

Transfert compétences eau et assainissement

En vue du transfert en 2026, de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne, une étude est actuellement menée par le Cabinet Alteréo pour l'eau potable et Verd'eau et Artélia pour l'assainissement.

Cette étude concerne l'ensemble du territoire intercommunal. Ils interviennent actuellement sur les 4 communes qui sont encore en régie.

Représentation des élus hors commune



Jean-Luc Lachaud, Maire et Eric Dupont, 1er adjoint présents à Saint-Just-le-Martel, le 15 janvier dernier pour dénoncer avec de nombreux élus, bénévoles et citoyens, la décision du Président de la République d'implanter la Maison Européenne du Dessin de Presse à Paris.

C'est un affront au travail des bénévoles et des dessinateurs qui depuis 40 ans s'investissent pour le Salon international de la caricature, du dessin de presse et de l'humour.

A quand la fin du centralisme parisien, une défiance de plus pour nos territoires ruraux !

Eric DUPONT

Extrait du Conseil communautaire du 22 novembre 2021



2 actions aux noms barbares mais aux enjeux majeurs pour l'avenir de notre territoire : le PCAET & le CRTE

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL



Le PCAET : La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) met en place les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET).

Consciente des enjeux climatiques, elle a souhaité faire de cette possibilité juridique une opportunité pour son territoire, en s'engageant activement dans la transition énergétique et écologique, à travers son Plan Climat Air Énergie Territorial. La Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne a ainsi élaboré pour la première fois une large stratégie transversale dans les domaines du Climat, de l'Air et de l'Énergie.

Le PCAET de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne est composé de :

- Un diagnostic territorial : permettant d'identifier les enjeux et leviers d'action ;
- Une stratégie : ciblant les priorités et les objectifs de la collectivité ;
- Un plan d'action : tenant compte des compétences propres de l'EPCI, mais aussi de l'implication des acteurs du territoire et de ses partenaires ;
- Un dispositif de suivi et d'évaluation ;

Le PCAET est accompagné d'un rapport sur les incidences environnementales.

Le PCAET approuvé par le Conseil Communautaire le 23 novembre 2021, le rapport sur les incidences environnementales, la déclaration environnementale, les motifs du PCAET et les observations du public seront mis à la disposition du public et des autorités à l'adresse suivante : <https://www.territoires-climat.ademe.fr>

LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - LE CRTE (2021-2026)



Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologiques, démographiques, numériques et économiques dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique.

Le CRTE est le nouvel outil contractuel de l'Etat proposé aux territoires pour la période 2021-2026.

Cette démarche vise à traiter l'ensemble des enjeux du territoire portés par les collectivités dans une approche transversale et cohérente sur la base d'un territoire de projet, en associant autant que possible les acteurs socio-économiques. Il s'agit d'accompagner les réflexions sur des sujets à explorer avec un nouvel éclairage écologique, social, numérique, énergétique...

Le CRTE du territoire de Briance Sud Haute Vienne comprend 4 axes :

- ✓ Développer une économie diversifiée et respectueuse de l'environnement,
- ✓ Un aménagement équilibré respectueux du cadre de vie,
- ✓ Rayonnement et attractivité / image et notoriété,
- ✓ Une offre de service adaptée à notre territoire.

Adopté à l'unanimité lors de la séance du 23 novembre 2021.

Office de tourisme BSHV

L'office de tourisme est une association subventionnée par la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne. Son conseil d'administration se compose de 23 membres (élus le temps d'un mandat municipal) : 11 élus, 6 représentants des associations du tourisme et 6 membres représentants les professionnels de la restauration et de l'hébergement (tous bénévoles). Sa présidente est Sylvie Roux, Conseillère municipale de Glanges.

Afin de développer le tourisme sur notre territoire, une convention d'objectifs a été élaborée entre l'association OT et CCBSHV. Un plan d'actions est en cours de construction en lien avec ces enjeux développement que sont :

- * AXE 1 Renforcer la visibilité touristique BSHV
- * AXE 2 Densifier et structurer l'offre touristique autour de la stratégie du territoire « Nature et Patrimoine »
- * AXE 3 Coordination et mise en oeuvre d'actions culturelles et touristiques collaboratives
- * AXE 4 Accompagnement et qualification de l'offre auprès des prestataires

Où trouver
votre office de
tourisme ?

INSTAGRAM #briancesudhautevienne - #otbriancesudhautevienne

FACEBOOK Office de tourisme Briance Sud Haute-Vienne

INTERNET www.tourisme-briancesudhautevienne.fr

MAIL ot.briancesudhautevienne@gmail.com

TELEPHONE Magnac-Bourg (Office de Tourisme principal) 05 55 00 89 91

Les antennes touristiques : Pierre-Buffière 05 55 00 94 33 - Saint Germain les Belles 05 55 71 88 65

L'école

SPECTACLE DE NOËL

Le 3 décembre, tous les élèves de l'école de Château-Chervix ont pu assister à un spectacle avec les élèves de maternelle de Vicq-sur-Breuilh.

Le spectacle, « Je bouillonne avec toi », est librement inspiré des albums de Ramona Bădescu et Benjamin Chaud et mis en scène par François Dieuaide.

Un magicien montreur de soupe commence sa fabuleuse représentation... mais celle-ci ne se passe pas comme prévu. Une spectatrice pas comme les autres sème le trouble dans son spectacle et dans son cœur...

C'est l'histoire d'une rencontre...

Les enfants ont été émerveillés et ont aussi bien rigolé !

NOËL A L'ECOLE

Après une longue année mouvementée l'heure de la sortie était proche pour les élèves de l'école. Ce dernier jour de classe étant celui des traditions, celles-ci se devaient d'être respectées.

Il y eut donc une matinée de rangement et de jeux durant laquelle la pendule tourna plus vite que les autres jours de l'année.

Et enfin, ENFIN l'heure du repas de Noël et les petits gourmands purent s'en donner à cœur joie.

Malheureusement il ne fut pas possible de manger tous ensemble à cause de ce satané virus mais le passage impromptu du Père Noël (lo pair Nadau, le vrai) effaça instantanément cette petite peine.

En plus, le petit homme en rouge, profita de la fin du repas pour disposer des cadeaux dans toutes les classes.

Quelle journée, on se demande pourquoi ce n'est pas Noël plus souvent !



Le Collège



Extrait du conseil d'administration du 25 novembre 2021

Tarifs et forfaits applicables aux usagers du service de restauration dans les collèges publics de la Haute-Vienne pour l'exercice 2022
Tarifs de base collégiens - Restauration

Catégorie de forfait	Tarif unitaire (€)	Montant du forfait janvier à mars	Montant du forfait avril à juin	Prévisions montant du forfait septem bre à décem bre	Montant du forfait annuel
Forfait 5 jours	3.00	162.00	168.00	195.00	525.00
Forfait 4 jours	3.40	146.20	149.60	176.80	472.60
Forfait 3 jours	3.60	108.00	129.60	151.20	388.80
Forfait 2 jours	3.70	74.00	88.80	103.60	266.40
Forfait 1 jour	3.80	38.00	45.60	53.20	136.80
Repas exceptionnel	4.00				

Voyages pédagogiques et budget prévisionnel

Le collège de St Germain les Belles propose aux élèves des voyages et sorties pédagogiques :

Pour les 3^è, 56 élèves concernés par un voyage en Italie du 16/05/2022 au 25/05/2022 le coût par participant est estimé à 375,66 € et le coût pour la famille sera de 300 €.

Le pass vaccinal est exigé.

Pour les 4^è, 65 élèves concernés par un voyage à St Enimie en Lozère du 20 au 24 juin 2022. Le coût par participant est estimé à 295,90 € et le coût pour la famille sera de 210 €.

A l'heure actuelle le pass sanitaire ou vaccinal n'est pas nécessaire car les activités sont en plein air.

Pour les 5^è, 66 élèves sont concernés par un voyage à l'Île de Ré du 07 au 10 juin 2022.

Le coût par participant est estimé à 263,04 € et le coût pour la famille sera de 190 €. Le pass vaccinal est exigé.

Pour les 6^è, 51 élèves sont concernés par une sortie à « Cassinomagus » (parc archéologique Gallo-Romain), sur 1 journée à déterminer en 2022. Le coût par participant est estimé à 16,58 € et le coût pour la famille sera de 5 euros.

Pôle ados Briance Sud Haute-Vienne

Accueil Loisirs sans
Hébergement (ALSH)
de Magnac-Bourg

Du 21 au 25 février 2022, le Pôle ados organise un séjour à la neige. Il est ouvert aux collégiens et lycéens de 11 à 17 ans.

Pour tout renseignement et pré-inscription, contactez le :

05 55 48 98 12

ou par courriel alsh-lezigouigouis@orange.fr



Médiathèque du Père Castor



Vacances de février



Tissons des liens *

A l'instar du Tissanova du Père Castor, nous pourrions construire chacun un métier à tisser et créer une œuvre !



Mardi 15 février 2022 de 14 h 30 à 16 h 30



Mobile oiseaux *

Pas encore assez d'oiseaux dans le jardin, invite les dans ta chambre !

Fabrique ton mobile à leur effigie, et tous les jours tu les verras voler au gré des courants d'air.

Mercredi 16 février 2022 de 14 h 30 à 16 h 30

Attrape rêves *

Selon une croyance populaire, l'attrape-rêve empêche les cauchemars de venir perturber le sommeil. Ils sont capturés dans ses filets et brûlés aux premières lueurs du jour.



Mardi 22 février 2022 de 14 h 30 à 16 h 30



Laine et carton *

Cartons et toisons sont au diapason.

De drôles de personnages en ressortent, à en perdre « la laine » !

Mercredi 23 février 2022 de 14 h 30 à 16 h 30

Heure du conte (0 - 3 ans)

Samedi 26 février 2022 à partir de 10 h 30 Gratuit sur inscription

Inscription obligatoire au 05-55-09-99-51 ou parcours.perecastor@orange.fr

Tarifs pour chaque atelier : 4,10 € pour les enfants de la ComCom, 5,10 € pour les enfants hors ComCom.

* A partir de 5 ans - Masque et passe sanitaire obligatoire pour les accompagnants de + 12 ans

Bibliothèque

Le Club Lecture part en tournée !

- Ça fait combien de temps que le Club Lecture ne s'est pas réuni ?
- Bou diou !! ça fait un sacré bail ! Je sais même plus si je sais encore lire...
- Et ça te dirait de venir chez moi pour découvrir ma bibliothèque en même temps qu'on échangerait des idées de lecture ?
- Oh que oui ! Car ça me manque bougrement !

Et c'est d'une conversation tout à fait anodine que l'idée de faire partir le Club Lecture en tournée chez l'habitant a germé.

Si, comme nous, vous avez envie de partager vos coups de cœur, coups de gueule, lectures fétiches et de vous enrichir de ceux des autres, alors venez nous rejoindre le :

12 février 2022 chez Anne-Marie Jandaud, aux Landes, de 14h30 à 16h30, autour d'une boisson chaude, et peut-être même quelques biscuits !

Si vous avez besoin de renseignements ou tout simplement pour me dire que vous viendrez, appelez-moi au 06 59 38 90 70.

Lors de cette reprise, nous déciderons ensemble de la prochaine date et qui nous accueillera...

NB : le Club Lecture s'appuie toujours sur la bibliothèque de Château-Chervix car n'oublions pas que les bibliothèques municipales sont des trésors inépuisables de livres, accessibles à tous, avec une variété incroyable et qui répondent aussi à vos suggestions d'acquisition de livres.

A très bientôt j'espère
Céline Leyssenne



4 Mains pour du Lien

Je souhaite à toutes les petites mains de notre association une année lumineuse et sereine.

Que 2022 nous permette de nous retrouver pour faire lien dans la bienveillance, le souci et le respect de chacun.

Que le faire ensemble nous réunisse dans la joie, le rire, la réussite et le partage de nos oeuvres !

Nessgig

Bonjour à tous-toutes !



Voilà ! Une nouvelle année qui commence.

Pour Nessgig, les activités se poursuivent au gré des réglementations *bip !

Le moral reste tonique: chanter (qui est notre activité principale pour ceux-elles qui ne nous connaîtraient pas) développe chez chacun naturellement dopamine, sérotonine, ocytocine, endorphines, bref que des trucs qui font du bien et permettent de garder un cap !

Pour ce n° de début d'année, plutôt que vous faire le récapitulatif de toutes nos activités, nous vous proposons une chanson !

Elle nous a été suggérée lors d'un Chambard par un certain Jean-Marie F. de Château-Chervix. Lors des Chambards, le principe est que les gens apportent ou demandent une ou des chansons... et on cherche. Ce soir-là, Jean-Marie F. demande : "et des chansons de Boris Vian, on n'en a pas ?" Alors on cherche dans nos feuilles, dans nos mémoires... Si, si ! On a fait 2-3 fois la "complainte du progrès" ("la tourniquette...pour faire la vinaigrette..."etc...reprise en son temps par un certain Bernard Lavilliers)...hum... ah puis aussi "On n'est pas là pour se faire engueuler !"... et...et... et "le Déserteur" qu'il nous dit Jean-Marie, vous l'avez "le déserteur"?... et en plus il nous raconte que la fin que tout le monde chante habituellement...eh ben c'est pas la vraie fin. Ah bon ? Eh oui, effectivement, Boris Vian a modifié la fin à la demande de Mouloudji, en 1954, pour cette chanson qu'il souhaitait interpréter alors qu'elle avait été jusque-là largement censurée par gouvernement et radios.

En s'y mettant à tous-toutes, on s'est mis à chanter la chanson, dont les paroles nous sont revenues très spontanément, avec la fin habituelle, puis en découvrant la fin initialement écrite par Vian.

Nous vous laissons penser et débattre de son contenu ! Et si c'est possible, vous pouvez aussi nous rejoindre pour en causer et chanter de "vive voix":)

Meilleurs vœux à vous !

Contacts NESSGIG:

06 59 38 90 70 (Céline) - 05 55 09 99 34 (Nathalie)

<nessgig87@gmail.com>

<https://nessgig.jimdosite.com>

Rappel de nos ateliers: travail manuel, cuisine et informatique.

Renseignements et réservation

Anne Marie JANDAUD

Tél: 05 55 00 82 74 / 06 86 05 33 04



Le déserteur, 1954
Paroles de Boris Vian (1920-1959), musique de Boris Vian et d'Harold Berg.
Chanson interdite sur les ondes et censurée de 1955 à 1962.
Chapitre 2 - Quand le musicien s'engage en chantant



Monsieur le Président
Je vous fais une lettre
Que vous lirez peut-être
Si vous avez le temps
Je viens de recevoir
Mes papiers militaires
Pour partir à la guerre
Avant mercredi soir

Monsieur le Président
Je ne veux pas la faire
Je ne suis pas sur terre
Pour tuer des pauvres gens
C'est pas pour vous fâcher
Il faut que je vous dise
Ma décision est prise
Je m'en vais déserteur

Depuis que je suis né
J'ai vu mourir mon père
J'ai vu partir mes frères
Et pleurer mes enfants
Ma mère a tant souffert
Qu'elle est dedans sa tombe
Et se moque des bombes
Et se moque des vers

Quand j'étais prisonnier
On m'a volé ma femme
On m'a volé mon âme
Et tout mon cher passé
Demain de bon matin
Je fermerai ma porte
Au nez des années mortes
J'irai sur les chemins
Je mendierai ma vie
Sur les routes de France
De Bretagne en Provence
Et je dirai aux gens
Refusez d'obéir
Refusez de la faire
N'allez pas à la guerre
Refusez de partir

S'il faut donner son sang
Allez donner le vôtre
Vous êtes bon apôtre
Monsieur le Président
Si vous me poursuivez
Prévenez vos gendarmes
Que je n'aurais pas d'armes
Et qu'ils pourront tirer.

Version originale
(avant modification de Boris Vian pour Mouloudji):

«Si vous me condamnez,
Prévenez vos gendarmes
Que j'emporte des armes
Et que je sais tirer.»

Le Club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié vous présente ses meilleurs vœux.
Que l'année 2022, vous soit clément !

Malgré la crise sanitaire, nos rencontres auront toujours lieu, chaque 1er mercredi du mois. Nous tenons à les maintenir dans un esprit convivial.

Il faut redonner vie à notre club, donc nous vous attendons nombreux.

Le mercredi 5 janvier, nous avons dans la joie et l'amitié, tiré les rois. Ce fut un agréable après-midi.

Admirez une des photos, ci contre.

A bientôt la joie de se retrouver !

Le Bureau



Circ'à Pic

Bonjour à tous, Circ' à Pic vous souhaite une belle année 2022 remplie de joie.

L'association a subi cette année certaines contraintes (covid, maladie d'une intervenante...).

Cela a ralenti les travaux et l'avancée du projet d'aménagement de l'école de cirque. De ce fait, les ateliers n'ont pas pu reprendre à la rentrée.

Nous espérons relancer l'activité dès les beaux jours avec des stages de cirque et peut être des animations et / ou spectacles.

Nous avons cependant réussi à mettre en place les gouttières de la grange pour préserver les contours du bâtiment de la pluie grâce à l'équipe bénévole et à Nicolas Duqueroix. Un grand merci !

De plus, nous avons lancé une CAMPAGNE DE DONS depuis décembre 2021. Si vous souhaitez soutenir l'association, vous pouvez

faire un don (dont une partie est déductible des impôts).

Deux possibilités :

- sur internet, <http://www.helloasso.com/associations/circ-a-pic>
- par chèque, à envoyer à n° 11 Chamousseau 87380 Château-Chervix.

Vous pouvez aussi rejoindre l'équipe bénévole, en nous envoyant un mail à : contact@circapic.fr ou par téléphone au 06-10-68-72-76.

En attendant de vous retrouver très vite, belle journée à vous. A très bientôt !



Le Chemin Limousin



Nous y sommes ! Depuis le temps que nous en parlions... En plus de vos coupons-billets, vous allez pouvoir régler vos prestataires en Pélous avec votre téléphone !!!



Progressivement, car il faut constituer la base de noms et adresses, et, nous avons été jusqu'à 900 utilisateurs, vous allez recevoir un numéro par SMS (avec un mode d'emploi) qui vous permettra d'approvisionner votre compte ou, si vous êtes artisan, producteur ou association (prestataires-partenaires) vous pourrez indiquer ce numéro clairement à chaque utilisateur.

Après, facile ! Vous voulez payer 3,15 P votre boulanger n° 13 en e-Pelous ? Traduction sur votre téléphone (pas besoin de smartphone, un « vieux » téléphone convient) 3,15/13 et... c'est tout !

Pourquoi le e-Pelou ?

- Faciliter le paiement en Pélous pour tout le monde, quel que soit le lieu où on habite (grand territoire)
- Fluidifier les échanges entre les professionnels du réseau
- Permettre le paiement de prix avec des centimes (impossible avec les billets)
- Donner la possibilité à de nouveaux professionnels de rentrer dans le réseau (professionnels qui n'acceptent pas de monnaie papier car la somme reçue est importante)
- Offrir de nouveaux débouchés aux professionnels
- Augmenter la circulation des Pélous sur le territoire

Tous les renseignements sur <http://lecheminlimousin.org/>

Collectif Tilcara

On souhaite à tous les Châtelauds et Châteleaudes une merveilleuse année 2022 et on espère vous accueillir vite à Chamousseau !

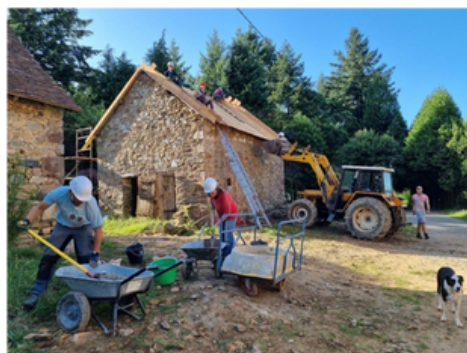
Cela fait maintenant 2 ans que le Collectif Tilcara a acquis la ferme de Chamousseau ! Malheureusement, durant ces deux années, les contraintes sanitaires ont été un frein pour vous ouvrir nos portes et accueillir du public. Néanmoins, cela nous a permis d'avancer sur de nombreux travaux, et aussi à bien réfléchir à notre projet de café associatif qui ouvrira (si tout se passe bien) dès le début de l'été 2022 !

Petite rétrospective des moments importants de l'année passée :

Les deux Gratiférias (bourse aux vêtements gratuits) en mai et en décembre



Des chantiers participatifs pour rénover le bâtiment du futur café associatif : toiture et démolition d'un mur intérieur



Les marchés de la Tour, à Château-Chervix avec le stand de Nico



Ateliers couture avec 4 Mains pour du Lien et stand de sacs en tissus à la fête des 20 ans de Laine et Compagnie



Comité d'Organisation du Comice Agricole (COCA)

Le Comice Agricole aura lieu cette année,
samedi 3 septembre 2022.



Tous les bénévoles sont les bienvenus et les idées aussi.
Pour tout renseignement : cocachateauchervix@gmail.com

Rando Club de l'Issaure

UN CLUB QUI MARCHE...

Le Rando club de l'Issaure est affilié à la FRP depuis 2001. Voilà maintenant 20 ans que les randonneurs du club sillonnent les chemins du Limousin à raison de deux après-midi tous les 2^e et dernier samedi chaque mois.

Le rassemblement se fait place des Docteurs Donnet à Magnac-Bourg, d'où nous organisons un covoiturage pour rejoindre le point du départ de la randonnée. La crise sanitaire s'est malheureusement invitée depuis maintenant deux années et les conditions de ce covoiturage ont été adaptées au gré des directives de la fédération.

Pour la première fois en septembre, le club a organisé une randonnée en soirée suivi d'un pique-nique. Cette grande première a rencontré un franc succès, puisque 18 randonneurs ont emprunté le sentier de Lamongerie à Masseret. Cette formule de randonnée pourrait s'inscrire à l'avenir sur le calendrier annuel, mais en juillet pour profiter au maximum des longues journées d'été.

A la belle saison les mois de Juillet et Septembre sont propices aux randonnées d'une journée avec pique-nique dans le sac à dos.

Le week-end de la Pentecôte est traditionnellement réservé à trois jours de rando au-delà des départements limitrophes, mais ces sorties ont été annulées par deux fois, pour des raisons que nous connaissons tous.

Une autre tradition très populaire la «rando de Nicole» est organisée le dernier dimanche du mois d'Août. Journée qui se compose le matin d'un parcours différent chaque année autour de Magnac-Bourg suivi d'un repas. Là encore la crise a contraint à l'annulation de cette manifestation. Le bureau ne désespère pas de l'organiser cette année pour fêter, comme il se doit les 20 ans du club... avec une année de retard.

En collaboration avec la municipalité de Magnac-Bourg et le Conseil Départemental, le club met tout en oeuvre pour la réalisation d'un sentier de randonnée, le circuit de Caux et de Rouffignac c'est son nom pourrait s'inscrire à la liste des sentiers PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).



A noter qu'avec la commune de Château-Chervix et toute une équipe, menée par la chargée de mission au développement culturel et touristique Aurélie Garreau (BSHV), le rando-club de l'Issaure a été associé à la création d'un chemin de mémoire des enfants de Montintin. Une plaque de commémoration déclarant le site « terre de l'OSE » (Œuvre de secours aux enfants), en mémoire des juifs hébergés durant la Seconde Guerre mondiale, a été inaugurée le 20 juillet 2021 sur le site même du château en présence de tous les partenaires et associés. Ce chemin de 16 km avec une variante de 13 km, sera balisé cette année. A terme, ce projet devrait déboucher sur un vaste parcours cyclo-pédestre intercommunal, permettant de découvrir l'histoire de la région à travers différents supports numériques. Les personnes intéressées par notre club peuvent participer à deux randonnées avant d'adhérer.

Pour tout renseignement : la Présidente, Nicole Buisson 06 83 12 93 86.

NOTRE BLOG

<https://randdoclubissaure.wordpress.com>

"Aux champs de la Briance"

Le 7 juillet 2021 s'est constituée : l'association "Aux Champs de la Briance" qui a pour objectif l'étude de la création d'un magasin de producteurs qui pourrait s'implanter dans la zone du Martoulet à St Germain les Belles, dans un bâtiment qui appartient à la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne.

Le groupe d'agriculteurs producteurs qui s'est formé autour de cette idée a pour motivation de réfléchir à la forme et à la faisabilité que pourrait avoir ce magasin composé des productions de votre territoire.

Dans ce cadre, nous réalisons actuellement une étude économique.

Pour avoir un magasin qui corresponde à vos attentes, merci de répondre au questionnaire soit en prenant en photo le QR Code ci-contre ou bien copiez le lien suivant :
<https://forms.gle/CEN7ucbjNUAzhir5>



AUX CHAMPS DE LA BRIANCE

Projet de magasin de producteurs

Répondez au questionnaire et aidez-nous à mettre en place le 1^{er} magasin de producteurs de la vallée de la Briance adapté à VOTRE demande

Nos points forts

UN MAGASIN INNOVANT PAR SON CONCEPT ET SES ACTEURS... TOUT EST À IMAGINER ET NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Nous vous proposons :

- De la qualité – produits issus d'une agriculture durable et soucieuse de l'environnement
- Produits locaux de la région
- Des prix justes et abordables pour des produits sans intermédiaire
- Rencontre directe avec les producteurs
- Un circuit court et transparent pour un large panel de produits

Pour avoir un magasin qui correspond à VOS attentes, merci de répondre au questionnaire soit en prenant en photo le QR Code ou bien copiez le lien suivant :

<https://forms.gle/CEN7ucbjNUAzhir5>

Scannez-moi ! 



contactez-nous@auxchampsdelabriance.fr

Aux champs de la Briance

Agriculteurs_briance87380

Les Amis de la Tour

Conférence sur le site antique de la Buchille

Les Amis de la Tour ont tenu le samedi 19 novembre 2021 une conférence intitulée "Des enquêtes orales au géoradar, 40 ans de recherches archéologiques sur le site antique de La Buchille (Château-Chervix), Bilan des découvertes et données inédites". Cette conférence, organisée dans le cadre de travaux de recherche menés depuis 2019 sur ce site gallo-romain fort intéressant, a réuni une trentaine de personnes à la salle polyvalente de Château-Chervix.



Elle a permis à nombre d'entre elles de mieux appréhender la richesse archéologique de ce secteur du bourg, qui renferme des vestiges vieux de presque 2000 ans et constitue peut-être la première occupation humaine d'envergure à avoir été implantée au niveau du bourg actuel de Château-Chervix.

La suite des recherches et les dernières découvertes pourront donner lieu à une seconde conférence à l'automne 2022.

Jérôme Lachaud

Repas des aînés

Les aînés à l'honneur à Château-Chervix

Samedi 27 novembre s'est déroulé le traditionnel repas des aînés.

Un moment de partage et de convivialité après une année d'absence, en raison de la crise sanitaire.

Ce fut l'occasion de se retrouver, dans une ambiance agréable et chaleureuse, certains ont même brillamment poussé la chansonnette.

De conversations, en conversations, l'après-midi s'est égrenée, jusqu'au « au reveire, ad una autra annada ».



Amicale Sportive de Château-Chervix

Quand il est bon de se retrouver et d'organiser quelque chose !

Le 9 janvier, l'ASCC a renoué avec son ADN et a organisé ses « rando gigognes » (11, 16 et 19 km) sur les chemins de la forêt de Fayat et de la lande de la Flotte et du Cluzeau. Le temps n'était pas trop au rendez-vous et les « moucandiers » et « moucandières » locaux pourront dire que ça ne les a pas trop surpris mais l'essentiel n'était pas là !

Le plaisir fut d'abord d'avoir pu se retrouver Rémy, Camille, Régis et Alban pour baliser le parcours le samedi matin !

Le plaisir fut ensuite d'avoir pu accueillir les randonneurs et coureurs courageux qui sont venus braver la pluie et la boue. Ils étaient une petite quarantaine et je remercie particulièrement le club de course à pied de Pierre-Buffière qui nous a envoyé une belle délégation !

Oui cela fait du bien de sortir de notre torpeur et de notre morosité dans ce contexte de pandémie qui nous incite à nous replier sur nous-même en attendant des jours meilleurs.

Et si c'est nous qui décidions des jours meilleurs ? Allez, nous, on y croit ! Et on ne va pas continuer comme cela encore pendant 2 ans !

C'est pourquoi nous vous donnons rendez-vous le 23 ou le 24 avril (date exacte non définie à ce jour), dans le bourg de Château-Chervix pour l'organisation de notre course à pied en relais de 6 ou 3 personnes. Nous espérons que le contexte sanitaire sera apaisé et que nous pourrions accueillir le plus grand nombre dans des conditions satisfaisantes pour tous.

En attendant, prenez soin de vous et profitez de nos beaux chemins et parcours pour randonner ou courir à Château-Chervix.

Christophe Leyssenne – Président de l'amicale sportive de Château-Chervix

ADIEU L'AMI !

Comme c'est dur de se retrouver autour de la table pour préparer ce nouveau Châtelaud sans toi... et pourtant on t'entend, on te cherche, on parle de toi, ton rire éclate, on est content et on a envie de pleurer.

On avait plaisanté une fois tous les deux pour savoir ce qu'on écrirait si on devait faire la nécrologie de l'autre, on avait bien ri... alors c'était pour rire et aujourd'hui c'est pour de vrai !

Jean-Marie tu vis pour toujours dans le cœur de ceux qui t'ont côtoyé et aimé : des enfants devenus grands, tes collègues, tes compagnons de route, tes amis, ta famille...

et pour ne pas te quitter, je chante cette chanson du bon vieux Georges, qu'on a souvent chanté en chœur au Chambard :

*"Au rendez-vous des bons copains,
Y'avait pas souvent de lapins,
Quand l'un d'entre eux manquait à
bord,
C'est qu'il était mort,
Oui mais jamais, au grand jamais
Son trou dans l'eau n'se refermait
Cent ans après, coquin de sort,
IL MANQUAIT ENCORE !!"*



Anne-Marie Jandaud
et le Comité de rédaction



Pour ceux qui ne le connaissaient pas, Jean-Marie FOUCHER a été Conseiller municipal de 2001 à 2020, Adjoint au Maire de 2010 à 2016 et Directeur de l'école de Château-Chervix de septembre 2000 à septembre 2010.

Très impliqué dans la vie communale, ceux qui l'ont côtoyé se souviennent tous de ses éclats de rires, de ses coups de gueule et de sa sacrée cigarette.

Un moment de souvenir est prévu en présence de Véronique son épouse et de toutes les personnes qui le souhaitent, dès que la situation le permettra. Ce sera l'occasion de se remémorer les bons moments passés ensemble et de planter un arbre dans le verger des écoles.

Nous ne manquerons pas de vous faire connaître la date de cette petite cérémonie.

Le Conseil Municipal

La saga de la famille Boulenger de la Buchille

Dans le cadre du projet de restauration de la croix Saint-Martial, Les Amis de la Tour ont pu collecter des informations relatives à l'histoire de cette croix, intimement liée à celle de la chapelle du Puy de Bar et donc à la famille Boulenger, qui vécut à La Buchille au XIXe siècle. Notre secrétaire Josette Bosselut vous livre en plusieurs épisodes le fruit de ses recherches au sujet de cette famille.

Tout commence lorsqu'un membre de l'association a attiré l'attention des Amis de la Tour sur une stèle en fonte retirée d'une tombe à l'abandon lors de la restructuration du cimetière et stockée à l'extérieur de ce dernier.

Cette stèle, d'un style tout à fait particulier, porte la mention «Famille Boulenger» et le nom de la fonderie qui l'a fabriquée : fonderie du Val d'Osne.



Cette fonderie d'art créée en 1836, par Jean-Pierre-Victor André pour fabriquer du mobilier urbain et de la fonte décorative, est rapidement devenue la plus importante production de fonte d'art en France, jusqu'au début du XXe siècle. Dans son catalogue datant des environs de 1900, on trouve une planche où figure précisément la stèle Boulenger (1ère à gauche).

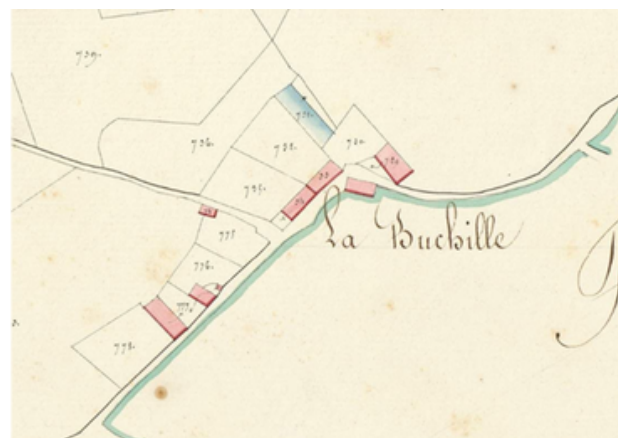


Des recherches faites par la Mairie, il ressort qu'une concession dans le cimetière a été accordée à Jules Anatole Boulenger, percepteur à Saint-Paul d'Eyjeaux, le 15 avril 1875. Une expédition conforme du titre de concession a été établie le 15 janvier 1886. Était-ce la date d'une première inhumation dans cette concession et le moment où a été érigée cette stèle ?

Mais qui était cette famille Boulenger dont plus personne ne garde le souvenir ? Tout d'abord en consultant sur internet la liste des maires de la commune, on trouve Auguste Boulenger, maire de 1837 à 1843.

Ensuite, les recherches en ligne sur les archives départementales de la Haute-Vienne ont permis de glaner diverses informations.

Cadastre napoléonien de 1831 et matrice cadastrale de 1832 : on constate que les biens de La Buchille, notamment les bâtiments, appartiennent pour l'essentiel à Simon Constant. Sur la portion de plan ci-dessous (section C 3 Chervis), il possède toutes les parcelles bâties (à l'exception des parcelles 732-733 qui sont à François Sarrazi). Les bâtiments situés de l'autre côté de la route (section D1 Montintin) lui appartiennent aussi. Ce Simon Constant, maire de Château à cette date, était un grand propriétaire foncier puisqu'il possédait, outre La Buchille, les domaines de La Badie, "du château de la maison", de chez Gaillard, de Mérigou, de Huyot et du Puy de Bar.



Josette Bosselut
Association les
Amis de la Tour



La suite dans un prochain
Châtelaud

La chouette des clochers

Aussi appelée la chouette effraie, celles et ceux qui ont entendu les cris de cet animal majestueux comprendront pourquoi. Inscrite dans la liste des espèces protégées, son habitat se trouve à proximité des villages et fermes, clochers, granges, pigeonniers, maisons abandonnées, près des prairies et des cultures car ces milieux sont occupés par ses proies ; les petits mammifères.

Elle mange ses proies en fonction de l'abondance et la présence, alimentation qui peut varier suivant les saisons et les milieux. Puisqu'elle mange ses proies entières, elle rejette par la suite les éléments non digestes sous forme de pelotes de rejection.

Le nombre de jeunes élevés varie en fonction des proies disponibles mais oscille entre 4 et 8 petits par an. Il y a souvent deux nichées successives qui nécessitent plusieurs semaines de calme, à l'abri.

Pour plus d'information sur les chouettes effraies vous pouvez vous renseigner sur le site de l'ASPAS - Association pour la Protection des Animaux Sauvages.



Badigeon pour les arbres

C'est un baume pour nos arbres fruitiers, à appliquer en novembre après la chute des feuilles, ou en février avant le départ de la végétation.

Mélanger dans un grand seau :

- 2 kg de bouse de vache,
- 2 kg d'argile,
- 500g de poudre de basalte(en jardinerie ou à Bort les Orgues !),
- 500 g de cendres de bois tamisées,
- et ½ litre de petit lait..

et de l'eau, jusqu'à obtenir une bouillie de la consistance d'une pâte à crêpes.

Avant de badigeonner les troncs et les branches charpentières, il est nécessaire de bien les brosser avec une brosse métallique pour enlever les mousses et lichens.

On applique largement ce badigeon à l'aide d'un gros pinceau ou une brosse à colle pour papier peint.

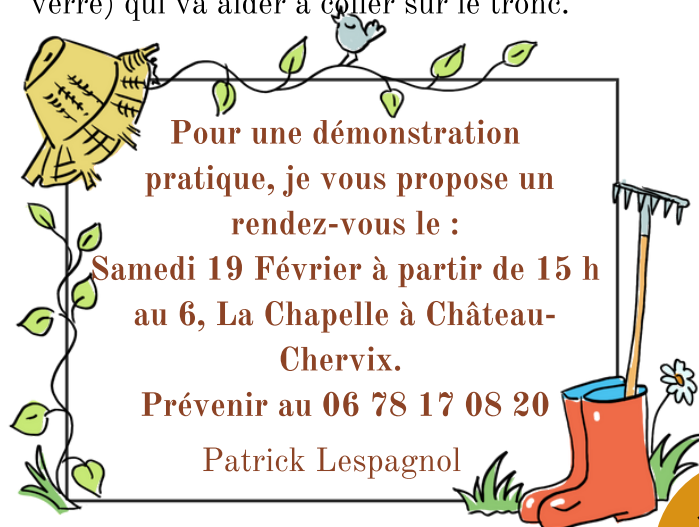
Ce badigeon nourrit l'écorce de l'arbre :

La bouse de vache va nourrir l'écorce et stimule sa croissance grâce à ses nombreuses hormones.

L'argile agit comme un cataplasme, c'est une protection.

Les bactéries lactiques contenues dans le petit lait vont assainir le bois et apporter des sels minéraux. La cendre contient de la potasse, du calcium, du phosphore, et lutte contre les mousses et lichens. Le basalte riche en silice, calcium, magnésium et en oligoéléments, stimule les résistances aux maladies et aux parasites et renforce les tissus végétaux.

On peut aussi ajouter un peu de Silicate de soude que l'on trouve dans les drogueries (environ un verre) qui va aider à coller sur le tronc.



**Pour une démonstration
pratique, je vous propose un
rendez-vous le :**

**Samedi 19 Février à partir de 15 h
au 6, La Chapelle à Château-
Chervix.**

Prévenir au 06 78 17 08 20

Patrick Lespagnol



Les vins du Jura : le vin jaune



Le vin jaune du Jura est le vin le plus déroutant que je connaisse. Très sec, au goût très prononcé de noix, on l'adore, ou tout simplement on ne peut pas le boire. De plus, la bouteille doit être ouverte plusieurs heures à l'avance et chambrée ! Voici son histoire.

Son origine reste très mystérieuse, mais sa découverte serait le fruit du hasard. En retrouvant un fût oublié au fond de sa cave, un vigneron aurait eu la belle surprise de découvrir un précieux nectar doré. Le vin jaune était né.

Issu du cépage unique savagnin, il doit sa typicité à son processus unique d'élaboration. Après fermentation, il est conservé six ans et trois mois en fûts de chêne, sans ouillage, c'est-à-dire sans compléter la partie du vin qui s'évapore, « la part des anges ». Un voile de levures présentes naturellement sur le bois de la grappe, va se

former à la surface et protéger le vin de l'oxydation, tout en développant les arômes. On dit qu'il s'agit d'un vin de voile.



Atypique également par son contenant, le clavelin est la seule bouteille autorisée.

Créée sur mesure au XVIII^e siècle, elle contient 62 cl, soit ce qui reste d'un litre après évaporation.

Exclusivement dans le Jura, seuls quatre terroirs ont droit à cette appellation : Côtes du Jura, l'Etoile, Arbois et le grand cru Château-Chalon.

Les vignes de Savagnin poussent en moyenne montagne sur des terres de calcaire et de marnes bleues.

Vin très sec, chambré, ses arômes évoquent la noix fraîche, la noisette, les épices douces telles curry et céleri.

Excellent à l'apéritif, il se boit avec du vieux Comté, des noix, une tranche de saucisse de Morteau... Tout le Jura !

Barney

En cuisine !...

Accord mets-vins

Soufflé au fromage

1/2 l de lait

4 œufs

60 g de beurre

50 g de farine

125 g de gruyère râpé (ou autre fromage râpé)

1 pincée de noix de muscade

sel, poivre

Préchauffez le four à 180°c

Dans une casserole, faites un roux en faisant fondre le beurre et en y ajoutant la farine. Mélangez bien, jusqu'à ce que le beurre soit totalement absorbé. Ajoutez ensuite le lait en continuant à mélanger. Lorsque le mélange s'épaissit et commence à avoir la texture d'une béchamel, ajoutez le sel, le poivre et la muscade. Ajoutez les jaunes d'œufs (gardez bien les blancs) l'un après l'autre, en tournant toujours, puis le fromage. Battez les blancs en neige. Ajoutez-les délicatement à votre préparation, au dernier moment.

Beurrez et farinez le moule à soufflé et remplissez-le jusqu'à moitié.

Enfournez pendant 25 min environ. Quand le soufflé gonfle et déborde légèrement du moule, servez aussitôt.



*Cette rubrique est la vôtre...
N'hésitez pas à nous faire passer vos messages et même les « coups de gueule », sans censure !
Alors à vos plumes...
Petite précision cependant, ils ne peuvent donner lieu à plusieurs échanges. Un article publié,
un droit de réponse. Par ailleurs, chaque article doit être signé nom et prénom.*

Où est passé le Président ? (voir Châtelauds 89 et 91)

Monsieur Matthieu Dumas souhaitait pour la dernière fois répondre à l'article paru dans le Châtelaud n°91. Il nous a transmis un texte de deux pages.

Cet article ne sera pas publié, mais transmis aux personnes qu'il concerne et à toutes celles qui souhaitent en prendre connaissance (copie disponible en mairie). Il ne s'agit pas là d'une censure, il s'agit juste de limiter les échanges autour d'un sujet. Le but étant d'inciter chaque partie à se rencontrer, pour discuter de leurs différents points de vue. Une salle communale peut être mise à leur disposition.

Pour rappel, le bulletin municipal est un journal périodique de communication institutionnelle. Il est destiné à informer les habitants sur la vie de la commune au sens large (travaux, vie associative, projets, budget,...), néanmoins, cette rubrique avait été ouverte pour que chacun puisse s'exprimer. Cela reste possible, mais selon les règles précitées : un article publié, un droit de réponse.

Sollicités sur la signature de l'article "Où est passé le Président ?" (Châtelaud 91), les signataires ont communiqué leur identité : Jérôme et Nathalie DESBONNET, Yannick MONTAULIEU, Hélène HESTORGE, Elise DEBLOCK, Lauréline BEUCHOT, Vincent GALLET.

Droit de réponse à article association "EN MEUTE"

Suite à l'article de En Meute paru dans le Châtelaud n°91 d'octobre 2021, le Conseil d'Administration de l'ACCA a souhaité réagir aux critiques et rétablir quelques vérités. Tout d'abord le C.A. n'impose aucune loi ou règle mais il soumet au vote lors de l'Assemblée Générale certaines propositions. En fonction du résultat du vote, ces projets sont inscrits dans le règlement de chasse de l'ACCA qui est ensuite validé par les instances fédérales. Cette proposition de chasser le renard un mercredi par mois nous a paru judicieuse car l'exploitation forestière est si intense que les lieux de remise sont de plus en plus rares. Or, tout le monde sait (sauf certains chasseurs) que le gibier apprécie les endroits calmes et tranquilles. Afin de privilégier la chasse du week-end car tous les chasseurs ne sont pas retraités, nous avons donc fait cette proposition votée à la quasi unanimité par l'assemblée générale.

" Il faut savoir que la chasse du renard est autorisée à partir du 1er Juin en tir d'été du brocard, en battue aux sangliers en ouverture anticipée, tous les week-ends à partir de septembre en battue, tous les jours de la semaine en chasse individuelle et par dérogation administrative tous les week-ends de mars. De plus l'ACCA possède dans ses effectifs des piégeurs agréés (dont M. Demars Alain) qui peuvent intervenir chez les particuliers ou professionnels qui ont des dégâts.

Comme vous l'aurez sans doute remarqué, l'ACCA ne souhaite pas interdire la chasse aux renards sur son territoire, comme le prétend le Président de l'association "En meute".

BONNE ANNÉE A TOUS !

Le Conseil d'Administration de l'ACCA

Le poids et la force des mots

Depuis le début du quinquennat, le Président de la République développe une stratégie de stigmatisation par une banalisation du clash, de la petite phrase méprisante et assassine à l'encontre d'une catégorie de la population, les pauvres, les chômeurs, les "gilets jaunes"...et dernière saillie en date, les "non-vaccinés". Et voilà tous les non-vaccinés mis dans le même sac, dans la catégorie des "extrêmes", un groupe bouc émissaire est désigné à la vindicte de la population !

Les non-vaccinés ne sont pour rien dans la crise de l'hôpital public (fermeture de lits depuis des années et cela continue pendant l'épidémie) mais, en faisant peser la crise sanitaire sur eux, le Président inverse la charge de la preuve.

Cette stratégie mise sur le devant de la scène permet surtout de ne pas débattre des autres sujets : les difficultés financières des Français, les inégalités, l'écologie, la politique européenne, la santé, l'éducation... Les sujets sont si nombreux !

Cette stratégie de radicalité assumée, méprise, blesse, divise, au lieu de rassembler pour recréer du vivre ensemble et rebâtir du bien commun.

Pour un chef d'état, il me semble que ce devrait pourtant être l'urgence aujourd'hui dans ce monde perturbé et compliqué dans tous les domaines.

L'irresponsabilité n'est-elle pas chez celui qui sème la colère, la peur et la division?

" Qui sème le vent, récolte la tempête..."

Alors non, un seul homme, fût-il Président de la France, ne peut pas décider tout seul. Chaque être humain, chaque citoyen a le droit et le devoir d'exercer, dans la non-violence, sa responsabilité et sa résistance lorsque la situation qui lui est imposée n'est pas juste et porte atteinte à son intégrité physique.

Créons des conditions pour faire éclore le débat et le dialogue, cultivons les idées et les pratiques, apprenons de nos différences, débusquons les peurs inoculées, cultivons la patience, le courage, la vigilance, la clairvoyance, la bienveillance, le respect et l'entraide... ensemble nous sommes plus forts !

Sans oublier une dose d'humour... à renouveler sans modération !!!



Comme vous le savez, deux scrutins d'importance nationale se dérouleront cette année. L'élection présidentielle se tiendra les dimanches 10 et 24 avril 2022 et sera suivie par les législatives qui se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022.



Pour voter, il est indispensable d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Dans le doute, vérifiez votre situation électorale

sur le site service-public.fr ou auprès de votre mairie.

Vous avez jusqu'au 4 mars 2022, pour vous inscrire.

Le vote par procuration

Vous pouvez désormais donner procuration à n'importe quel électeur de confiance. Il n'est plus nécessaire qu'il soit inscrit dans la même commune que la vôtre. La personne choisie, appelée mandataire, devra cependant toujours se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place, selon vos consignes et ne pourra pas détenir, le jour du vote, plus de deux procurations (une seule d'entre elles peut avoir été faite en France).

Comment s'effectue la demande ?

Vous pouvez donner procuration de trois façons :

1- Sur Internet *

Depuis avril dernier, vous pouvez effectuer la demande en ligne sur le site [Maprocuration.gouv.fr](https://maprocuration.gouv.fr)

2- Imprimer le formulaire *

Si vous ne souhaitez pas passer par le téléservice en ligne, vous pouvez utiliser le formulaire de demande de procuration Cerfa n°14952*03

*Vous devez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement « Maprocuration » et un titre d'identité.

La transmission de votre procuration à votre commune vous sera confirmée par courriel quelques minutes après la vérification de votre identité.

3- Vous rendre directement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat, où vous remplirez un formulaire. N'oubliez pas de vous munir d'un justificatif d'identité.

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer du fait d'une maladie ou d'un handicap, un gendarme peut recueillir votre demande de procuration à votre domicile. Formulez votre demande par écrit auprès de la brigade de gendarmerie la plus proche de votre domicile. Contact : 05 55 00 50 03 (Gendarmerie de Solignac)

L'antenne du Secours Populaire de Château-Chervix a pu accueillir une quarantaine de bénéficiaires (environ 20 familles) durant l'année 2021, en étant ouverte tous les 15 jours. Le 16 décembre s'est déroulé le Père Noël Vert, dans le respect des gestes barrières, ce qui a permis d'offrir des cadeaux aux enfants de moins de 11 ans et un colis alimentaire festif pour les fêtes.

Pour l'année 2022, l'antenne continuera à fonctionner sur la base d'une permanence tous les 15 jours, le jeudi de 14h à 17h.

Calendrier pour les mois à venir

3 et 17 février - 3, 17 et 31 mars

14 et 28 avril - 12 et 26 mai

9 et 23 juin - 7 et 21 juillet

En plus de l'accueil des bénéficiaires, l'antenne accepte les dons de vêtements, vaisselle, jeux pour enfants...



Épicerie de la Tour

L'épicerie VIVAL vous propose le dimanche, toutes les gammes de la boulangerie de Magnac-Bourg sur commande (Pains, pâtisseries, snacking, gâteaux de fête...).

Il vous faut pour cela passer vos commandes auprès de l'épicerie avant le samedi 12h00, au 05 55 00 41 70.

Horaires d'ouverture le dimanche matin : 9h00 - 12h00

Un projet de rénovation...



Pour votre projet de rénovation, faites appel aux conseillers FRANCE RENOV, le service public de référence, gratuit et indépendant, pour vous informer et vous guider.

0 808 800 700 Service gratuit + prix appel ou

france-renov.gouv.fr

Collecte des ordures ménagères



57, boulevard de l'Hôtel de ville
87500 Saint-Yrieix-la-Perche
<https://www.sictom-shv.fr>

Accueil téléphonique : 05 55 08 10 46
lun-jeu : 8h30-12h30 14h-17h
ven : 8h30-12h30 14h-16h30
contact@sictom-shv.fr

Quelques changements depuis le 1er janvier 2022

- les ordures ménagères sont désormais collectées le mercredi, tous les 15 jours (voir calendrier ci-dessous)
- La tarification a également changé.



A COMBIEN S'ELEVE LE MONTANT ANNUEL DE MON ABONNEMENT POUR L'ANNEE 2022 ?

Vous possédez un bac individuel ?

Bac de 120 L : 136 € - Bac de 240 L : 178 €

Bac de 360 L : 220 € - Bac de 660 L : 325 €

Vous dépendez d'un bac collectif ? Cette part est fixe et s'élève à 136 €

COMBIEN DOIS-JE PAYER DE PART VARIABLE ?

Vous possédez un bac individuel ? Le prix fixé est de 1.6 centimes le litre, ce qui équivaut à :

1.92 € la levée, bac de 120 L - 3.84 € la levée, bac de 240 L

5.76 € la levée, bac de 360 L - 10.56 € la levée, bac de 660 L

Vous dépendez d'un bac collectif ?

Le prix fixé est de 1.6 centimes par litre pour les sacs prépayés, ce qui équivaut à :

12.48 € le rouleau de 26 sacs de 30 L

20.80 € le rouleau de 26 sacs de 50 L

41.60 € le rouleau de 26 sacs de 100 L

Consigne pour les bacs gris

Présenter son bac la veille au soir du jour de collecte; Mettre son bac en évidence sur la voie publique; Ne pas déposer de sacs à côté de votre bac; Ne pas tasser le contenu de votre bac; Le couvercle de votre bac doit pouvoir fermer.

Consigne pour les bacs gris avec une serrure

Accrocher l'étiquette jaune à votre bac afin qu'il soit collecté, n'hésitez pas à contacter le SICTOM si vous l'avez perdu ou cassé afin d'en obtenir une nouvelle; Ne pas déposer de sacs à côté de votre bac; Ne pas tasser le contenu de votre bac; Le couvercle de votre bac doit être verrouillé.

Consigne pour les bacs collectifs, avec une étiquette "bac de regroupement"

Ne mettre que des sacs roses, récupérés à la mairie, dans votre bac; Maintenir le bac constamment verrouillé.

Pour toute information complémentaire : contact@sictom-shv.fr

Quelques
consignes

Collecte de pneus

Du 7 au 27 février 2022

Collecte organisée par le Syded, sur le site de la déchèterie de Saint-Yrieix-la-Perche, à raison de 4 pneus par foyer maximum. Les pneus doivent obligatoirement être déjantés et provenir de véhicules légers ou de véhicules 2 roues, de particuliers. Professionnels non acceptés. Renseignements auprès du SYDED 05 55 12 12 87

Lutte contre les organismes nuisibles

Votre collectivité adhère à la FREDON Haute-Vienne, section départementale de l'organisme à vocation sanitaire agréée par l'Etat, pour le suivi des plans de luttes collectifs pour la protection des cultures. Ses techniciens vous accompagnent dans la mise en place d'actions de lutte collective :

- Piégeage (ragondins, corneilles noires, corbeaux freux, pigeons) mise à disposition de cages pièges,
- Identification, formation et conseil de gestion sur les plantes exotiques envahissantes,
- Information et lutte sur les bios agresseurs (chenille processionnaire, cynips du châtaignier, ravageurs des végétaux)
- Frelon asiatique : contacter directement la FREDON Haute-Vienne

Cette année encore, en fonction de vos besoins, des actions collectives seront organisées par la FREDON Haute-Vienne dans la commune.

Concernant la régulation des populations de ragondin, une campagne de piégeage va être organisée sur la commune.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat de la mairie ou de la FREDON Haute-Vienne au 05 55 04 64 06.

Mission Locale Rurale

Jeunes 16 à 25 ans # 1 jeune 1solution
Passez en mode Avenir !

Distribution de paniers alimentaires
Gratuits pour les jeunes 15-30 ans

Comment faire ?

Contactez la Mission Locale Rurale Elle réserve un panier alimentaire qui vous sera mis à disposition gratuitement. Vous êtes prévenu du jour et de l'endroit où le récupérer.

Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne
+ d'infos au 05 55 70 45 74

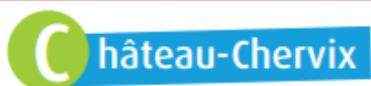
La Mission Locale Rurale... Proche de chez vous... Contactez-nous !!!

M.D.D. - 17, rue du Petit Moulin à St-Germain-les-Belles 05 55 08 27 98

1er et 3ème mardi de 14h à 17h

4 antennes - 25 points d'accueil sur tout le département (hors aggro. de Limoges)
Une équipe de 33 professionnels et des services gratuits

Déchèterie



Mardi et jeudi : 14h-17h15
Samedi : 9h-11h45 / 14h-17h15

27 rue Georges Guingouin
06 28 80 85 04

Démographie

Etat-Civil

Naissances

21 février	Lya, Emma MORIN
25 septembre	Gaëlle, Sybille, Marie DIDELET
20 octobre	Eveil-Noah, Prémices TEKADIOMONA
17 décembre	Mayleen PAROT

Mariages

14 mai	Jean-Luc COURIVAUD et Marie-Claire DUMAS
17 juillet	Paul, Louis, René ALBERT et Marine, Anne, Marie LUNET de la MALENE
31 juillet	Jérôme LALLET et Sophie MAGNE
21 août	François TREBUCHERE et Laura, Janine, Renée DUPUIS
21 août	David, Marcel, Daniel MARGRIS et Sophie ESQUIERDO
23 août	Jérôme, Frédéric, Christophe CHANTOIN et Nathalie, Claudine DESBONNET
4 septembre	Ludovic BOURDEAU et Lucie, Julia BRUN
11 décembre	Sylvain LAMOME et Maud JAVELAUD

Décès

19 janvier	Philippe PRADEAU, Brégéras.
11 mars	Arlette, Marie-Thérèse PICOT, veuve MIRAMONT, Chamousseau.
13 avril	Jean Pierre MARBOUTY, La Chapelle.
26 mai	Jean Claude, Maurice LARBRE, La Chauvière.
24 juillet	Hervé, Claude, Yves LENOBLE, La Gabie de la Poule.
5 août	Emile, François DALY, La Gabie de la Poule.
18 septembre	Bernard, Dominique DATEU, Leygeas.
2 octobre	Michel, André TRICARD, la Flotte.
8 octobre	Michelle, Marie-José EYRICHINE, Veyriéras.
4 décembre	Jean-Marie, Roger, Georges FOUCHER, Puy la Brune.
*Mais aussi : Edith, Irène VINOUR veuve PIONAT (31/01/2021) et René NOUHAUD (04/01/2021).	

Nouveaux arrivants

19 familles ont emménagé sur la commune, en résidence principale.

La population compte au 01/01/2022, 813 habitants.

* Ces personnes domiciliées en EHPAD lors de leur décès, n'apparaissent pas dans le registre des décès de Château-Chervix. Néanmoins, certaines ont vécu toute ou une partie de leur vie sur la Commune.



Cinéma

Mercredi 23 février, à 20h, salle polyvalente projection du film "TOUS EN SCENE 2"



Dates à retenir



IV **Vendredi 18 février** : Soirée cocktails et apéritifs, à partir de 19h, à la Maison des associations. Cette soirée conviviale est organisée par la Municipalité, dans le but d'activer la licence 4 achetée en 2019, à la Grange de Rochefolles. Boissons payantes.

Samedi 19 mars : Commémoration fin de la guerre d'Algérie. Rassemblement devant la mairie à 11h30.

Vendredi 1er avril : 1er marché de la Tour, avec à l'approche des fêtes de Pâques, l'organisation d'une chasse aux oeufs.

Samedi 23 OU Dimanche 24 avril : Course à pied en relais, organisé par l'ASCC. Date exacte non définie à ce jour.

Samedi 3 septembre : Comice agricole.



Toute les infos de la commune de Château-Chervix :

Vie pratique, infos communales, activités, tourisme, etc.

Site Internet Intramuros



Appli mobile Intramuros



Page réseau social



Suivez-nous !